

ÉDITION JANVIER 2022 #17

L'Agglo le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

LA VOIVRE

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE



#1 Anniversaire aux Renardeaux

Créée en 2016, la micro-crèche Les Renardeaux à Saint-Léonard connaît un joli succès. Du lundi au samedi, la souplesse des horaires d'ouverture (de 6 h à 20 h !) donne satisfaction. Déjà cent dix bambins, issus de quelque 85 familles, ont été accueillis dans cette structure, dont le fonctionnement est assuré par l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. A l'occasion de la fête anniversaire des six ans, un noyer a été planté devant l'établissement !



#2 Un verger de sauvegarde inauguré

La fin d'année est propice aux plantations. Un verger de sauvegarde de variétés anciennes de pommes en Déodatia a été inauguré à Raon-l'Étape en suivant les bons conseils de l'association des Croqueurs de pommes des Vosges, laquelle s'applique à préserver ce patrimoine fruitier naturel et diversifie son action pour sensibiliser à la protection de la biodiversité.



#3 Hôpitaux du Massif des Vosges

La directrice régionale de l'ARS Grand Est en a signé l'arrêt de fusion. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les centres hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, des Cinq Vallées et de Fraize forment désormais un seul et même hôpital développé sur plusieurs sites pour un hôpital plus fort, plus organisé à l'échelle du massif. Ce nouveau Centre hospitalier intercommunal se nomme Hôpitaux du Massif des Vosges (HMV).



EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT

NOTRE AGGLOMÉRATION A 5 ANS

Cinq ans : assurément, ce n'est pas l'âge de raison, mais c'est une belle étape ! Notre agglomération a cinq ans. En 2017, notre ambition était d'unir enfin la Déodatia. Depuis des décennies, notre territoire, pourtant reconnu comme cohérent, cultivait ses particularismes de vallées. Il en naissait de belles réussites, mais le sentiment demeurait d'une inadaptation des organisations politiques à la vie d'aujourd'hui.

Or, quelle est-elle, cette vie ? Bien peu sont ceux qui ont toujours vécu, toujours travaillé, toujours consommé et dont les proches sont tous installés dans la même commune. Quand on habite à Hurbache par exemple, on peut être originaire de Gerbépal, travailler à Saint-Dié-des-Vosges, avoir une fille qui s'est installée à La Bourgonce, aller consulter son médecin à Celles-sur-Plaine, faire ses courses en grande surface à Sainte-Marguerite et prendre le train à Etival-Clairefontaine pour s'« échapper » de temps en temps à Nancy. Combien de vies quotidiennes comme celles-là parmi nous ?

Pour envisager l'avenir, nous avons donc décidé en 2017 de faire évoluer nos cadres politiques anciens à la maille de cette « Déodatia » vécue. Ce ne fut pas facile, car beaucoup étaient convaincus de faire mieux que leur voisin. Ce ne fut pas facile, car nous bousculions les habitudes et les certitudes confortables.

Aujourd'hui, la Déodatia parle d'une seule voix pour l'économie, la petite enfance, la culture,

l'environnement, la collecte des déchets ménagers, les transports scolaires, urbains et interurbains, pour l'eau et l'assainissement collectif.

Nous avons créé un relais d'assistantes maternelles à Provençères-et-Colroy, ouvert une maison de services au public à Corcieux, relié la gare d'Etival-Clairefontaine à un itinéraire vélo, lancé la rénovation des ruines du château de Pierre Percée, construit un nouveau bureau de l'office de tourisme à Plainfaing, constitué un exécutif de Vice-Présidents à parité femmes/hommes...

Tout n'est pas parfait, loin de là. Et les communes sont toujours présentes ! C'est très bien ainsi. Elles sont indispensables. Elles sont la proximité. Mais quand elles s'unissent, on va plus loin.

Ce projet d'une Déodatia enfin unie ne nous a pas été imposé par l'administration. Il a été voulu et approuvé par une grande majorité de communes. Oui, nous sommes fiers de l'avoir porté de toutes nos forces dès 2014 et de l'avoir fait aboutir, à force d'heures et d'heures de travail, avec de nombreux compagnons de route comme le si regretté Roger Cronel.

Et maintenant ? Nous allons continuer d'avancer. Ensemble, décidément ! Vive la Déodatia enfin unie !

David Valence
Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

AU SOMMAIRE

#04 > AVANCER

- Sérieux et ambition au budget 2022
- La solidarité rurale n'est pas un vain mot

#08 > DÉVELOPPER

- Une volonté de fer exaucée
- S'unir pour embellir

#12> VIVRE ENSEMBLE

- L'eau au cœur des projets en Déodatia
- L'évidence de la résidence
- Les itinéraires tracent leur voie

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- La Voivre

#18 > LES TEMPS FORTS

#20 > PORTRAIT

- Clémentine Chinouilh



FINANCES SÉRIEUX ET AMBITION AU BUDGET 2022

Les chiffres-clés

Budget principal :

Fonctionnement 40 482 617 €
Investissement 14 941 190 €

Budget annexe déchets Reom

Fonctionnement 3 210 700 €
Investissement 1 065 000 €

Budget annexe déchets Teom

Fonctionnement 5 572 000 €
Investissement 1 708 000 €

Budget annexe activités économiques

Fonctionnement 643 000 €
Investissement 4 022 600 €

Budget annexe Zones d'activités

Fonctionnement 30 000 €
Investissement 8 000 €

Budget annexe Eau DSP

Fonctionnement 565 900 €
Investissement 738 500 €

Budget annexe Eau Régie

Fonctionnement 4 432 300 €
Investissement 2 457 000 €

Budget annexe Assainissement DSP

Fonctionnement 1 051 200 €
Investissement 1 011 000 €

Budget annexe Assainissement Régie

Fonctionnement 3 372 500 €
Investissement 2 560 000 €

Un budget principal et huit budgets annexes pour un total de 59,3 millions d'euros en Fonctionnement et 28,5 millions d'euros en Investissement : les élus communautaires ont validé, lors de la séance du 13 décembre, le principe d'un exercice 2022 placé sous le signe du sérieux et de l'ambition.

Le budget principal primitif présente une section de fonctionnement de 40,5 millions d'euros et une section d'investissement de 14,9 millions d'euros. En y intégrant les huit budgets annexes (lire par ailleurs), ces sections s'élèvent respectivement à 59,36 et 28,51 millions d'euros. Claude George, premier vice-président en charge notamment des finances, a insisté sur ce point lors de la séance communautaire du 13 décembre dernier : ce budget 2022 est celui de la prudence et de la stabilité. La principale modification est à mettre à l'actif de la prise de compétence «Transport scolaire» souhaitée par l'Agglomération, acceptée par la Région Grand Est, qui compense à hauteur de deux millions d'euros (ce que cette compétence coûte à l'année), tandis que les produits de service rapportent 650 000 euros à l'intercommunalité. Autre choix qui influe sur les finances publiques : la réhabilitation de la friche papetière d'Anould impacte fortement le budget annexe Activités économiques.

Si l'on entre plus en détail dans le budget principal, on se rend compte de la bonne résistance de la fiscalité malgré la crise. Les impôts et taxes représentent en effet 24,08 millions d'euros sur les 40,48 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Les dotations sont stables à 10,87 millions d'euros, avec notamment la compensation allouée par l'État (1,2 million d'euros) pour pallier la perte du produit de la taxe d'habitation, et la dotation globale de fonctionnement (6,6 millions d'euros). Côté dépenses de fonctionnement, on note la stabilité des charges de personnel (15,55 millions d'euros) alors que les charges à caractère général augmentent de 2,9 millions d'euros par rapport à 2021, en raison de la prise de compétence «Transport scolaire» et de la reconstruction de la scierie de la Hallière, victime d'un incendie à deux reprises.

La réalisation du pôle culturel et touristique La Boussole, les deux Pôles d'échanges multimodaux de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape et le lancement de la phase travaux du projet du Centre National de formation aux métiers de la sécurité, de la sûreté et du secours sur la friche du Souche à Anould mobilisent une grosse partie des 14,94 millions d'euros consacrés aux investissements. Ils sont financés sur les fonds propres (trois millions d'euros), les subventions (4,67 millions d'euros) et le recours à un emprunt de 5 millions d'euros (à taux faible, fixe et sur 20 ans). Le président David Valence a insisté sur la nécessité de se lancer à l'avenir dans une véritable «quête des financements» tout en regardant «avec une attention plus signalée les investissements qui ne suscitent pas de charges de fonctionnement autres que l'entretien de l'équipement». Parce que les investissements d'aujourd'hui ne doivent pas alourdir démesurément les charges de fonctionnement à assumer demain. C'est ça, un budget de prudence.

Les budgets annexes

Déchets (Taxe et Redevance d'enlèvement des ordures ménagères - deux budgets)

Ces deux budgets annexes cumulés proposent une section de fonctionnement à 8,8 millions d'euros, une section d'investissement de 2,8 millions d'euros et une dette quasi nulle. S'ils sont stables encore en 2022, ils subiront une forte évolution jusqu'en 2024, en raison de la mise en place de la tarification incitative et de la fusion des deux budgets.

Eau et Assainissement (quatre budgets)

Deux des budgets concernent la délégation de service public Eau et la délégation de service public Assainissement pour les communes de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape. Les autres secteurs géographiques sont gérés dans les budgets Régie Eau et Régie Assainissement. Au total, ces quatre budgets annoncent 9,4 millions d'euros en Fonctionnement, 6,7 millions d'euros en Investissement. Comme pour les déchets, on s'attend à une évolution de ces budgets d'ici 2024 avec la fin programmée des conventions de gestion avec les communes.

Activités économiques et zones économiques (deux budgets)

Ils cumulent 670 000 euros en Fonctionnement et 4 millions d'euros en Investissement. L'équilibre est rendu possible parce que les charges de construction et la gestion des projets immobiliers sont compensés par les produits issus des loyers ou des cessions. L'exercice 2022 verra le lancement de la première tranche de crédits pour permettre de conduire le projet du Centre National de formation aux métiers de la sécurité, de la sûreté et du secours sur la friche industrielle des Papeteries du Souche, à Anould, projet majeur de développement économique et d'attractivité du territoire.



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables bientôt présenté

Depuis 2019, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses communes membres sont pleinement engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat (PLUiH).

Après une phase de diagnostic, les travaux se sont poursuivis en 2021 pour élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Pièce centrale du PLUiH, le PADD a vocation à mettre en lumière des orientations stratégiques au service d'un développement équilibré et cohérent du territoire.

La construction du PADD a fait l'objet d'un travail concerté avec l'ensemble des élus du territoire à l'occasion d'ateliers de travail thématiques qui se sont tenus au cours de l'été et de l'automne 2021. Sa construction se poursuivra en 2022 et ses orientations générales seront partagées et discutées avec l'ensemble des conseillers municipaux et la population à l'occasion de réunions d'échanges qui seront programmées dans le courant de l'année 2022.

A terme, le projet trouvera sa traduction dans le règlement et le zonage du PLUiH. Un travail concerté avec les élus de chaque commune sera également mené.

Dès à présent, vous pouvez faire part de vos remarques ou projets dans le registre de concertation, accessible au public dans toutes les mairies de la communauté d'agglomération.

pluih-ca-saint-die.fr

PLU*i*H
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et Habitat

AVANCER >



FONDS DE CONCOURS LA SOLIDARITÉ RURALE N'EST PAS UN VAIN MOT

Afin de soutenir les initiatives des communes rurales portant sur la qualité de vie, l'attractivité du territoire ou encore le vivre-ensemble de leurs habitants, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a mis en place des fonds de concours dès sa création en 2017. Le règlement vient d'évoluer pour coller encore plus aux besoins de ces villages.

Voilà qui a peut-être l'air de rien, mais quelques milliers d'euros ou dizaines de milliers d'euros d'aides quand on a un petit budget, ça peut tout changer. Les communes qui, depuis 2017, ont bénéficié des fonds de concours proposés par la communauté d'agglomération en savent quelque chose. Beaucoup de projets n'auraient pu voir le jour sans ce coup de pouce, qui témoigne de la volonté des élus communautaires de soutenir la ruralité, l'économie locale et les initiatives portées par les petites communes.

Les critères d'attribution
L'enveloppe qui abonde les fonds de concours (450 000 euros / an) est allouée :

- aux communes de 2 000 habitants et moins ;
- moins de 4 000 habitants pour les travaux de

voirie, d'éclairage le long d'axes routiers structurants et aux portes d'entrée du territoire ; moins de 300 habitants pour tous travaux de voirie ;

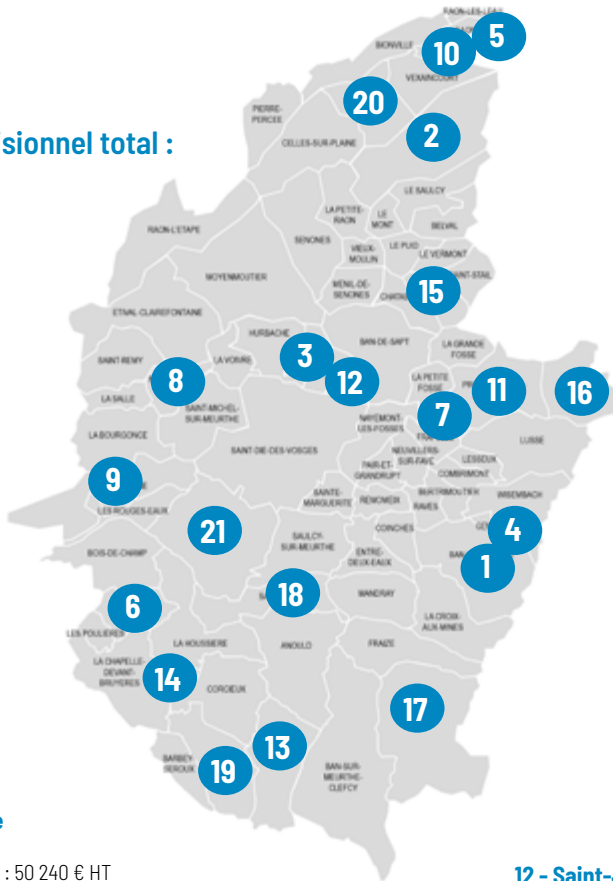
- pour des opérations d'un montant subventionnable compris entre 5 000 et 150 000 euros ;
- pour un projet par an et par commune ;
- selon le reste à charge du coût de l'opération par la commune et en fonction de son effort fiscal.

Les domaines d'intervention

- les investissements favorisant la transition énergétique et les économies d'énergie, y compris éclairage public et enfouissement de l'éclairage public ;
- l'accessibilité des services ;

- la rénovation ou la création d'équipements culturels ;
- la restauration et/ou la mise en valeur du patrimoine communal ;
- les aménagements de voirie (hors travaux de chaussée), les travaux d'éclairage public à efficacité énergétique, d'espaces verts et de fleurissement le long d'axes routiers structurants et aux principales portes d'entrée du territoire ;
- la déconstruction de ruine ou bien désaffecté, sous maîtrise d'ouvrage communale, visible depuis le domaine public ;
- la création, l'aménagement, l'extension ou la rénovation d'aires de loisirs, de jeux, de détente au sein d'espaces habités, en libre accès à tout public.

EN 2021
21 dossiers
montant prévisionnel total :
291 154,48 €



Subvention exceptionnelle

Le dynamisme des communes et leurs projets sont les richesses de la vie locale et contribuent au développement de l'intercommunalité et à son attractivité. A titre exceptionnel, la commission Cohésion territoriale et Ruralité peut proposer l'accompagnement de projets ne figurant pas au règlement, s'ils contribuent à l'attractivité et à l'équité territoriale.

Les nouveautés

Pour pouvoir faire bénéficier davantage de communes, le conseil communautaire, réuni le 13 décembre dernier, a décidé :

- d'aider les travaux de voirie pour les communes de moins de 300 habitants (200 habitants auparavant)
- de soutenir les projets dont le montant est compris entre 5 000 et 150 000 euros HT (100 000 euros auparavant)
- d'ouvrir les fonds de concours aux projets déjà soutenus par d'autres partenaires financiers
- d'intégrer la maîtrise d'œuvre dans la prise en charge

Depuis 2017

2017 : 14 dossiers délibérés ; 175 934,68 euros
2018 : 20 dossiers délibérés ; 199 385,09 euros
2019 : 23 dossiers délibérés ; 298 999, 98 euros
2020 : 22 projets délibérés ; 212 161,20 euros

1 - Ban-de-Laveline

Réfection de l'église
montant de l'opération : 50 240 € HT
travaux éligibles : 50 240 € HT
fonds de concours : 10 035,90 € HT

2 - Moussey

Réfection du pont de la Folie
montant de l'opération : 184 020 € HT
travaux éligibles : 78 965 € HT
fonds de concours : 12 160,61 € HT

3 - Denipaire

Mise en accessibilité de la mairie
montant de l'opération : 166 219,68 € HT
travaux éligibles : 96 572,05 € HT
fonds de concours : 22 168,11 € HT

4 - Gemaingoutte

Réfection de chaussées
montant de l'opération : 28 901 € HT
travaux éligibles : 28 901 € HT
fonds de concours : 8 294,59 € HT

5 - Raon-sur-Plaine

Réfection de chaussées
montant de l'opération : 96 711,50 € HT
travaux éligibles : 96 711,50 € HT
fonds de concours : 27 756,20 € HT

6 - Biffontaine

Réfection de l'éclairage public
montant de l'opération : 47 291,98 € HT
travaux éligibles : 47 291,98 € HT
fonds de concours : 14 187,59 € HT

7 - Le Beulay

Réfection de l'éclairage public
montant de l'opération : 14 758,05 € HT
travaux éligibles : 14 758,05 € HT
fonds de concours : 2 213,71 €

8 - Nompattelize

Mise en accessibilité de la salle polyvalente
montant de l'opération : 72 679,85 € HT
travaux éligibles : 64 357,15 € HT
fonds de concours : 19 307,14 € HT

9 - Mortagne

Réfection et entretien du beffroi de l'église Saint-Mathieu
montant de l'opération : 29 190 € HT
travaux éligibles : 27 640 € HT
fonds de concours : 8 292 € HT

10 - Luvigny

Réfection du parc de l'éclairage public
montant de l'opération : 34 404,89 € HT
travaux éligibles : 34 404,89 € HT
fonds de concours : 12 041,71 € HT

11 - Provençères-et-Colroy

Réalisation d'un terrain multisport
montant de l'opération : 76 679 € HT
travaux éligibles : 76 679 € HT
fonds de concours : 23 003,70 € HT

12 - Saint-Jean-d'Ormont

Rénovation et modernisation de l'éclairage public
montant de l'opération : 24 254,30 € HT
travaux éligibles : 24 254,30 € HT
fonds de concours : 12 127,15 € HT

13 - Gerbépal

Réhabilitation partielle et aménagements extérieurs de la mairie pour sa mise en accessibilité
montant de l'opération : 84 756,24 € HT
travaux éligibles : 39 411,50 € HT
fonds de concours : 6 857,60 € HT

14 - Vienville

Travaux de voirie
montant de l'opération : 80 602 € HT
travaux éligibles : 80 602 € HT
fonds de concours : 24 180,60 € HT

15 - Grandrupt

Réfection et réaménagement de la place du village
montant de l'opération : 10 000 € HT
travaux éligibles : 10 000 € HT
fonds de concours : 3 000 €

16 - Lubine

Rénovation de l'éclairage public
montant de l'opération : 21 395,38 € HT
travaux éligibles : 21 395,38 € HT
fonds de concours : 3 851,17 €

17 - Plainfaing

Rénovation intérieure de la salle polyvalente
montant de l'opération : 475 088,29 € HT
travaux éligibles : 96 151,99 € HT
fonds de concours : 28 845,59 €

18 - Saint-Léonard

Aménagement de bourg, tranche 3
montant de l'opération : 263 500 € HT
travaux éligibles : 48 580 € HT
fonds de concours : 14 574 €

19 - Arrentès-de-Corcieux

travaux de voirie
montant de l'opération : 13 840 € HT
travaux éligibles : 13 840 € HT
fonds de concours : 4 152 € HT

20 - Allarmont

Rénovation des vitraux de l'église Saint-Léonard
montant de l'opération : 11 728,83 € HT
travaux éligibles : 11 728,83 € HT
fonds de concours : 4 105,09 € HT

21 - Taintrux

Restructuration du bâtiment Haut Fer
montant de l'opération : 418 222,40 €
travaux éligibles : 100 000 € HT
fonds de concours : 30 000 € HT



DÉVELOPPER >

LIGNE ÉPINAL/SAINT-DIÉ-DES-VOSGES UNE VOLONTÉ DE FER EXAUCÉE

Considéré comme emblématique des «petites lignes» ferroviaires, le tronçon reliant Epinal à Saint-Dié-des-Vosges a retrouvé ses trains le 12 décembre. Une date marquée par son inauguration en présence de nombreux élus, du Premier ministre Jean Castex, du ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste Djebbari et du président de la Région Grand Est, Jean Rottner.

Le combat fut long, il fut âpre mais il fut remporté. Ce combat, c'est celui mené par David Valence, les associations d'usagers ou encore la Région Grand Est pour rouvrir la ligne ferroviaire qui relie Epinal, Saint-Dié-des-Vosges et Strasbourg. Fermé pendant deux années, ce tronçon - considéré comme emblématique des Lignes de Desserte Fine du Territoire (LDFT) par le président de la République Emmanuel Macron lors de sa venue en avril 2018 - a nécessité un investissement de 21 millions d'euros cofinancés par l'État et la Région lors d'une phase de régénération de cinq ans.

«Il s'agit d'un acte très pratique, très concret pour les usagers, pour les habitants. Nous avons vécu des décennies durant lesquelles l'État, la collectivité, considéraient que ces dessertes du monde rural coûtaient très cher», a déclaré le Premier ministre Jean Castex, venu inaugurer le 12 décembre la ligne en compagnie du ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste Djebbari, du président de la Région Grand Est Jean Rottner, du vice-président de la Région Grand Est et président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges David Valence, de nombreux élus, et de Jean-Pierre Farandou, président directeur général de la SNCF.

Deux pôles d'échanges multimodaux en vue

Si elle ne gère pas le nombre de dessertes ferroviaires sur son territoire, la communauté d'agglomération a, en revanche, le pouvoir d'optimiser les conditions d'accueil des nombreux usagers du train sur son territoire.

Pour cela, elle investira 3,4 millions d'euros (dont 60 % de subventions publiques) dans la création d'un pôle d'échange multimodal pour la gare de Saint-Dié-des-Vosges. Entrant dans le cadre du Dispositif d'intervention régional d'intermodalité Grand Est (DIRIGE), ce projet dont les travaux d'une durée de 18 mois devraient prochainement débiter, permettra aux taxis et véhicules individuels de disposer d'une capacité de stationnement plus vaste que l'actuelle. A cela, viendront s'ajouter une gare routière, une zone piétonne, des bornes permettant la recharge des véhicules électriques ou encore un garage à vélos.

De son côté, pour lui donner un aspect plus touristique, la gare de Raon-l'Étape se verra doter, dès cette année, d'un pôle d'échange multimodal dont le montant prévisionnel est estimé à 603 000 euros (subventionné à hauteur de 192 000 euros par la Région Grand Est et 180 000 euros par l'État via le Fonds de soutien à l'investissement local). Du mobilier urbain durable, des bornes de rechargement électrique, un abri-vélos sécurisé et 45 places de stationnement courte et longue durées dont certaines seront réservées aux personnes à mobilité réduite, seront ainsi installés au cœur d'un espace végétalisé.



Illicov, deux lignes de covoiturages en phase d'expérimentation

En partenariat avec le Pays de la Déodatie et l'entreprise La Roue Verte, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a lancé, fin 2021, une enquête visant à connaître les possibilités en matière de covoiturage au sein de l'intercommunalité avec l'idée de proposer des lignes de covoiturage pour les déplacements Domicile - Travail. Tout en assurant une manière de covoiturer simple et rapide et en offrant une garantie de prise en charge pour les passagers. «On souhaitait des covoiturages courte-distance avec l'objectif que ce soit assez instantané, assez facile à utiliser», présente Maxime Crosnier en charge des Transports au sein de l'intercommunalité.

Sur les plus de 700 votants de l'enquête réalisée sur la plateforme Illicov, deux axes majeurs avec un flux de naveteurs suffisant sont principalement ressortis : celui allant de Raon-l'Étape à Saint-Dié-des-Vosges et celui allant d'Anould à Saint-Dié-des-Vosges. Pour confirmer ce résultat, une phase d'expérimentation du dispositif Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité (AcoTE) devrait être lancée dans le courant de l'année.

Véritable alternative à l'autosolisme et toute autre forme de transport, l'initiative pourrait permettre aussi bien aux conducteurs qu'aux passagers de faire des économies. En plus de faire une bonne action sur le plan écologique et d'accroître ses liens sociaux.

Découvrez le covoiturage autrement avec Illicov sur www.illicov.fr

DÉVELOPPER >



ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES S’UNIR POUR EMBELLIR

Implantées depuis une vingtaine d’années sur le territoire, les associations foncières pastorales, regroupant des propriétaires de terres agricoles, permettent d’ouvrir la vue sur le paysage. Mieux, elles constituent un véritable outil pour préserver la biodiversité.

Comme bien d’autres, les alentours de Saint-Dié-des-Vosges n’ont pas échappé à la vague de forestation massive (à base d’épicéas notamment) qui a déferlé sur le massif vosgien dans les années 1970. Renfermement des vallées, détérioration de la qualité des rivières, les conséquences de ce boisement massif, auxquelles il faut ajouter les dégâts causés par les sangliers et les nombreuses sécheresses, se sont avérées être de véritables freins dans le développement de l’activité agricole.

Pour contrer le problème, nombre d’élus, qu’ils soient communaux ou intercommunaux (avant

la fusion globale de 2017) ont uni leurs forces pour mettre en place des associations foncières pastorales, réunions de plusieurs propriétaires de terres agricoles qui ont pour objectif de réglementer la gestion des paysages sur un périmètre et une durée déterminés. Ou, autrement dit, de favoriser l’agriculture en ouvrant le paysage par le défrichement des parcelles en se basant sur les ouvertures involontairement créées par la tempête de décembre 1999.

«On peut parler d’augmenter la surface agricole mais l’idée n’est pas de faire n’importe quoi, on

est sur une notion de qualité», explique Caroline Gerberon, chargée de mission au service Environnement de la communauté d’agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Imaginées sur la base d’une enquête publique avant d’être concrétisées par un arrêté préfectoral, les associations foncières pastorales sont, outre des moyens de valorisation pour les villages et paysages, de véritables appuis pour les exploitants des différentes parcelles réunies sous forme d’îlots. En ce sens, la nouvelle intercommunalité déodatiennne offre un accompagnement

technique, administratif et comptable aux trois regroupements sur son territoire : La Grande-Fosse, Grandrupt et la Motelotte (Belval/Le Mont/Le Saulcy).

«Les associations bénéficient d’aides financières importantes pour la remise en état agricole, auxquelles un exploitant ou propriétaire seul ne pourrait pas prétendre. De plus, les propriétaires qui ne sont pas, pour la plupart, des exploitants, peuvent toucher des loyers s’ils le souhaitent,

pour occupation des terres», présente Caroline Gerberon.

Et bien au-delà de l’aspect agricole, ces espaces, souvent occupés par divers animaux, permettent de favoriser la diversité écologique et paysagère des milieux tout en assurant la reconquête de la qualité des eaux et la protection des cours d’eau. Un argument, parmi tant d’autres, pour que ces associations foncières pastorales perdurent dans le temps.

Un fonctionnement en consortium

L’adage est bien connu : l’union fait la force. Une maxime ancienne qui trouve son écho dès les premières heures du processus de création d’une association foncière pastorale. Outre l’enquête publique préliminaire sur un périmètre proposé, le rassemblement sollicite les intentions de tous lors d’une assemblée générale constitutive précédant la parution de l’arrêté préfectoral validant définitivement les statuts. Impliquant tous les propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l’association foncière pastorale, cette assemblée se rassemblant tous les deux ans environ, permet d’élire les membres du syndicat et d’en juger ses propositions. Généralement composé de six titulaires (en fonction des statuts) pour autant de suppléants, le syndicat qui se réunit tous les ans, constitue le véritable organe moteur de l’association. Outre attribuer des parcelles à des exploitants agricoles en signant des conventions de pâturage, son rôle est d’établir des programmes de travaux tout en lançant les marchés publics de travaux sans oublier de voter le budget annuel. L’ensemble est représenté et organisé par un président dont l’objectif est d’assurer le bon fonctionnement général tout en faisant le lien avec la sous-préfecture.

Les associations foncières pastorales du territoire

La Grande-Fosse

Commune concernée : La Grande-Fosse
Création : 2004
Surface totale : 69 ha 06 a 66 ca
Nombre de parcelles/îlots : 245 parcelles réunies en 9 îlots
Nombre de propriétaires : 93
Surface exploitée : 35 ha 92 a 28 ca (58 % de la surface totale)
Nombre d’exploitants : 10 exploitants sous convention

La Motelotte

Communes concernées : Belval, Le Mont, Le Saulcy
Création : 2008
Surface totale : 77 ha 34a 06 ca
Nombre de parcelles/îlots : 339 parcelles réparties en 10 îlots
Nombre de propriétaires : 102
Surface exploitée : 43 ha 05 a et 02 ca (55,66 % de la surface totale)
Nombre d’exploitants : 5 exploitants sous convention

Grandrupt

Communes concernées : Grandrupt - Saint-Stail
Création : 2007
Surface totale : 44 ha 37 a 10 ca
Nombre de parcelles/îlots : 247 parcelles réparties en 15 îlots
Nombre de propriétaires : 60
Surface exploitée : 34 ha 00 a 75 ca (76,64 % de la surface totale)
Nombre d’exploitants : 7 exploitants sous convention

L’exposition aux pesticides sous enquête

Dans l’air, l’eau, les aliments ou lors d’utilisations professionnelles ou domestiques, les pesticides sont omniprésents dans le quotidien. Afin, de mieux connaître l’exposition dont peuvent être victimes les personnes habitant plus ou moins près des vignes, Santé publique France et l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES) ont lancé l’étude PestiRiv depuis octobre 2021.

Touchant six régions (dont le Grand Est), l’étude qui se déroule sur deux périodes (automne/hiver 2021/2022 et printemps/été 2022) souhaite cerner l’évolution et l’origine des expositions aux pesticides afin de mieux les limiter.

Si vous êtes concerné, c’est-à-dire que vous avez entre 3 et 79 ans et avez été tiré au sort, un enquêteur vous contactera (auquel vous pouvez explicitement affirmer votre désintérêt pour l’enquête) ou bien, un courrier vous sera envoyé.



VIVRE ENSEMBLE >

PLAN TERRITORIAL L'EAU AU CŒUR DES PROJETS EN DÉODATIE

S'adapter au changement climatique et veiller à la préservation de la richesse de la biodiversité et des milieux aquatiques pour en relever tous les défis, dont la gestion des ressources en eau potable, obligent à fixer des priorités.



Jeudi 23 septembre 2021, à Étival-Clairefontaine, en présence de la sous-préfète, Carole Dabrigeon, et de Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, David Valence, président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et d'Aurélien Bansept, président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie ont signé le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) défini entre les partenaires lors des séances de travail.

Cet engagement, officiellement pris au cœur de la Semaine européenne du développement durable, envoie un signal fort. Il est le reflet de la dynamique engagée et de la volonté des

signataires de définir les projets d'aménagement, en tenant compte de l'impact environnemental, afin de se diriger vers une résilience territoriale. De leur côté, les habitats naturels entreront tout naturellement dans une logique de tourisme responsable.

Un accord qu'il faut souligner comme étant le premier du genre dans les Vosges, et d'autant plus essentiel que le territoire de la Déodatie, composé de 77 communes pour 78 000 habitants, se situe sur le massif vosgien identifié comme l'un des huit défis territoriaux du bassin Rhin-Meuse au regard de sa vulnérabilité vis-à-vis des ressources en eau et des milieux aquatiques.



Deux DSP à l'étude

Deux délégations de service public (DSP), l'une pour la production et la distribution d'eau potable à Raon-l'Étape et Saint-Dié-des-Vosges, l'autre concernant l'assainissement et les eaux pluviales urbaines des communes de Raon-l'Étape - Saint-Dié-des-Vosges - Saint-Marguerite et Saint-Michel ont été évoquées en conseil communautaire. Pour l'heure, il s'agit de définir un choix d'orientation de ces DSP. Le but étant de réunir des dispositions cohérentes, non plus pour 30 ans, comme on a pu le voir par le passé, mais pour 5 ans, sur des secteurs géographiquement proches.

Au préalable, différents comités de pilotage ont permis de définir le reflet d'un service qui apparaît bon pour l'abonné et pour la collectivité. Des réponses à toutes les questions qui pourraient encore être soulevées seront recherchées avant de boucler le dossier de consultation. Lequel doit être présenté en février 2022 afin d'en connaître tous les fondements. Selon les avis entendus lors des débats, ces DSP ne devraient pas entraîner de hausses des prestations, voire même pourraient entraîner des tarifs à la baisse.

Pour plus de limpidité, en France la délégation de service public est une notion juridique qui recouvre les contrats dont la gestion d'un service public est confiée à la responsabilité d'un opérateur économique dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service.

L'eau c'est la vie

Les actions prévues au contrat s'articuleront autour de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de la préservation des têtes de bassins versants.

Actuellement, le territoire dont la superficie avoisine 980 km² est recouvert de 71 % de forêt, 24 % de terres agricoles et 5 % de surfaces artificielles. Et utilise quelque 400 captages issus principalement des sources et des forages dans la nappe alluviale de la Meurthe ou de la Fave. La distribution en eau potable provient de ressources souterraines.

Un réseau (dont l'état paraît plutôt bon) de quatorze masses d'eau « rivières » et une masse d'eau du réservoir de Pierre-Percée bénéficient au territoire parcouru par plus de 1 000 kilomètres de cours d'eau sur les bassins versants de la Meurthe et de la Moselle amont. Quelques altérations ponctuelles sur la morphologie et/ou la continuité écologique, en particulier sur la Meurthe, le Rabodeau et la Plaine, affectent le bon fonctionnement des cours d'eau. L'état chimique des masses d'eau est de son côté principalement dégradé par la présence de substances ubiquistes.

Ce programme ambitieux, établi jusqu'en 2024, identifie 58 actions pour un montant d'investissements de 29,9 millions d'euros soutenu par une aide prévisionnelle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 16,7 millions d'euros.

En plaçant l'eau au cœur des projets déodatians, les signataires s'attacheront à soutenir les collectivités qui réaliseront des aménagements de sécurisation d'approvisionnement en eau potable. La poursuite, voire l'accentuation de la préservation de ce patrimoine, est primordiale du fait de sa localisation en tête de bassin versant.

En parallèle des actions menées, plusieurs centaines d'animations pédagogiques et de sensibilisation à la biodiversité, dont le calendrier sera donné ultérieurement, sont prévues. En attendant, à chacun d'approprier et de prendre soin de sa part d'eau potable et de son environnement.

VIVRE ENSEMBLE >



SPECTACLE VIVANT L'ÉVIDENCE DE LA RÉSIDENCE

La résidence comme moyen d'éveil

Réputées dans le monde du spectacle vivant, les résidences touchent l'univers de la culture dans sa plus vaste expression. Souhaitant développer les actions pour les 0-3 ans dans le cadre de son Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), l'Agglomération accueille ainsi la « Compagnie en attendant... » depuis le mois d'octobre.

Avec l'aide de l'illustrateur Vincent Mathy, auteur du projet Jungle qui retravaille les formes géométriques et les couleurs, la compagnie a proposé fin janvier le spectacle « Tout est chamboulé » autour des jeux de construction qui évoque la construction personnelle tout en parlant de la place de l'autre dans nos vies respectives.

Dans le même temps, elle propose jusqu'au 7 février au musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges, l'exposition ludique Animorama destinée aux enfants de 1 à 5 ans avec l'objectif de faire participer les parents. « Les parents sont les premiers passeurs de culture de chaque enfant », appuie Virginie Levitte, coordinatrice du CTEAC. De quoi donner des idées...

Dans le programme du spectacle vivant de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, les résidences ont souvent la part belle. Pour preuve, si les restrictions sanitaires ne viennent pas jouer les empêcheuses entre-temps, ces invitations lancées à des artistes pour leur permettre de séjourner en un lieu et pour une période donnée afin de concrétiser le projet de leur œuvre, se compteront encore au nombre de six jusqu'à la fin de la saison programmée en juin. Et ce, malgré le fait que la saison culturelle du spectacle vivant version 2021-2022 ait déjà vu passer plus d'une demi-dizaine de résidences.

Qu'il s'agisse d'humour à base de marionnettes, de peinture, de sculpture, de création musicale, de conte musical, de cirque ou encore de théâtre, tous les domaines seront représentés. L'idée étant de proposer au public des spectacles à l'idée originale où le thème abordé est bien traité et où les artistes sont doués. Pour ces derniers, ces résidences sont surtout l'occasion de bénéficier d'une aide, qu'elle soit humaine, logistique ou financière, pour peaufiner la préparation de leur spectacle

dans des conditions optimales. Ainsi, en répondant favorablement à l'invitation de la communauté d'agglomération, les résidents ont la possibilité de travailler les costumes, les décors, la scénographie, la chorégraphie, de répéter tout en améliorant le texte, les compositions et le jeu ou encore se frotter à un premier public lors d'une « sortie sur le pont » où il s'agit de présenter le travail réalisé, suivi de sessions d'échanges.

Prolongeant un début de saison réussi, ces résidences, qu'il s'agisse de création ou de reprise, cherchent à permettre l'implication des habitants pour la collecte de paroles, les prises de vue, la figuration, les répétitions publiques ou encore les ateliers. Ainsi, le spectacle ne pourra en être que plus vivant !

**Programme des prochaines résidences
sur www.ca-saintdie.fr
> découvrir > spectacle vivant > résidences**

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE LES ITINÉRAIRES TRACENT LEUR VOIE

Conçus dans l'optique de valoriser les lieux culturels de l'Agglomération, les itinéraires d'éducation artistique et culturelle ont officiellement commencé le 9 décembre par une journée de lancement qui a réuni trois écoles du territoire intercommunal.

La communauté d'agglomération est un territoire qui respire culture, avec 17 lieux culturels. Pourtant, certains d'entre eux restent méconnus. Avides d'en faire la découverte, une cinquantaine d'élèves scolarisés en cycle 2 (du CP au CE2) et leurs accompagnants en provenance de l'école La-Truche à Plainfaing, de l'école Nicole-Herry à Ban-sur-Meurthe-Clefcy ou encore de l'Institution Sainte-Marie à Saint-Dié-des-Vosges ont participé à la première journée des itinéraires « Les petits mondes de l'art », jeudi 9 décembre, dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) mis en place par l'Agglomération. « On souhaitait faire découvrir à nos élèves différents types d'arts et leur donner accès à la culture

qu'ils ne peuvent trouver à Plainfaing », explique Laure Oriel, enseignante à l'école La-Truche. En ce sens, un programme de quatre activités autour du thème « La création d'une œuvre » avait été concocté par l'équipe de médiateurs du pôle Culture et Virginie Levitte, coordinatrice du CTEAC. Dès 9 h 15, après un discours inaugural, rendez-vous était donné avec Gaëtan Barbier, chargé de conservation des fonds ancien du réseau Escales, pour découvrir les techniques et outils d'écriture ancienne avant de s'attabler pour concevoir une carte de vœu, à la plume, avec une lettrine. Dans la matinée également, sous l'égide de Jennifer Fangille, l'exposition « La Chair nue de l'émotion » de William Ropp au musée Pierre-Noël offrait aux écoliers la possibilité de mener

un travail photographique autour des émotions ou la mise en dessin de leurs inspirations photographiques. Un repas plus tard, après avoir découvert gratuitement le transport en commun urbain, direction La NEF où Hélène Pirenne de la Compagnie Le théâtre du Sursaut contait, en peinture, une histoire s'apparentant à celle du Petit Chaperon rouge, « Sale frousse ». Un court voyage piéton vers le Conservatoire Olivier-Douchain permettait de conclure la journée par l'initiation au conte musical proposée par Serge Laquenaire. Avec l'intime espoir que la culture devienne un refrain récurrent...



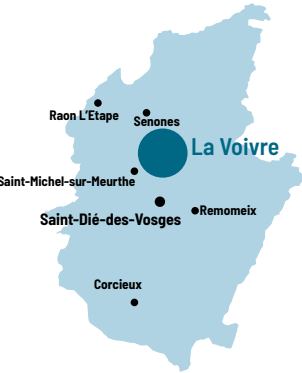
Comment faire découvrir les principaux pôles culturels du territoire en une seule journée à un public scolaire ? En créant, comme l'a fait l'Agglomération dans le cadre de son Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) cosigné à l'automne 2020 avec la DRAC Grand Est, l'Académie Nancy-Metz et le Département des Vosges, les itinéraires « Les petits mondes de l'art ». Se décomposant en six thématiques, ils permettent d'aller à la rencontre des quatre secteurs culturels de l'Agglomération (spectacle vivant, lecture publique, musique et musées/patrimoine) et de découvrir les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) que sont voir, rencontrer et pratiquer. « Ce qui nous paraissait intéressant, c'est qu'on puisse se baser sur la programmation des équipements culturels ou sur une thématique fédératrice », précise Virginie Levitte, coordinatrice du CTEAC soucieuse, avec l'équipe de médiateurs du Pôle Culture, de toucher tous les cycles scolaires. Au total, cette année, si les conditions sanitaires le permettent, ce sont près de 15 écoles et 30 classes qui participeront à ces journées culturelles.

UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >



LA VOIVRE

Ce n’est certainement pas un hasard si La Voivre a enregistré une nette hausse de 12,9% de sa population par rapport à 1999 : la commune profite d’un cadre de vie naturel appréciable, à un carrefour stratégique.



Carte identité

708 habitants, 120,8 au km²
Altitude : de 300 m à 380 m
Superficie : 5,86 km²
Code postal : 88470
Gentilé : Vepriens, Vepriennes depuis 2008

Budget et fiscalité

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,96 %
Cotisation foncière des entreprises : 20,77 %

Proche du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, située à 321 mètres d’altitude, à sept kilomètres au nord-ouest de la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges, partie intégrante des 47 communes de l’aire d’attraction, La Voivre profite également d’un cadre de vie naturel appréciable. La proximité des localités de Saint-Michel-sur-Meurthe à moins de trois kilomètres, d’Hurbache à quatre kilomètres et d’Étival-Clairefontaine à cinq kilomètres, produit également sa part d’attrait. Autrefois indiquée vepria, vevria, ce terme probablement prononcé localement avec les sons «wa», ou «wo» serait à l’origine du toponyme La Voivre, issu du gaulois dialectal belge, wabero qui signale concrètement «à la rivière», «près de la rivière». En ancien français, la voivre ou vevre désignait un terrain inculte, humide, marécageux, aux sols boueux, aux lisières d’une ou de plusieurs rivières. Aujourd’hui, le ruisseau de Biarville, celui du Tapageur et la belle rivière La Meurthe traversent paisiblement la commune. On considère que, dès le premier siècle de l’époque gallo-romaine, La Voivre était répertoriée pour être déjà habitée. Village du ban d’Hurbache sur la Meurthe à minima depuis l’époque de la Lotharingie ottonienne, il est composé de deux entités, le village proprement dit et le hameau de la Hollande au nord. La Hollande se distingue par une implantation plus tardive ou peut-être longtemps temporaire d’éleveurs semi-nomades. Le ban devient canton à la Révolution. Les deux terroirs associés forment alors un territoire communal.

La vie scolaire se partage actuellement entre La Hollande, qui reçoit trois cours de maternelle et un CP, et le centre qui accueille les classes de primaire. Soit au total une quarantaine d’élèves, garçons et filles. Quelques artisans et un commerce de motoculture sont installés au village. S’il souffre de l’âge d’anciens combattants en AFN par exemple, le tissu associatif reste actif. La société des fêtes, l’amicale d’anciens pompiers, l’association d’action et d’entraide des personnes défavorisées ou encore la société Sports et loisirs, entre autres, font de leur mieux pour animer le village. On note maintenant une avancée des territoires agricoles (49 % en 2018), en augmentation par rapport à 1990 (46 %). En 2018, il a été estimé un taux d’occupation de 41,1 % pour les forêts, de 27,1 % pour les zones agricoles hétérogènes, 16,2 % pour les prairies, 5,7 % pour les terres arables. Les zones urbanisées avoisinent 10 %. Reconnue pour son courage et la vaillance de ses habitants, la commune a été décorée le 22 octobre 1921 de la Croix de Guerre 1914-1918. Son monument aux morts témoigne des sacrifices humains. L’église de l’Assomption et le calvaire de Béchamp entrent également dans le patrimoine communal. Dans un rayon de 30 kilomètres autour de la Voivre, deux lieux sont classés par l’Unesco au patrimoine mondial de l’humanité : un site funéraire et mémoriel de la Première Guerre mondiale, et à Saint-Dié-des-Vosges et dans un genre différent, l’œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier.



Du tac au tac avec... Bernard Ropp

Déodatien originaire de Vieux-Moulin près de Senones, Bernard Ropp est arrivé à La Voivre en 1988. Mécanicien en maintenance à Clairefontaine, désormais retraité de 66 ans, il a été élu conseiller municipal en 1996 et a assuré un poste d’adjoint. Élu maire en 2014, il réalise actuellement son second mandat de premier magistrat. Amoureux de la nature, il est passionné par les travaux forestiers. Bricoleur, Bernard Ropp aime rendre service et donne de son temps pour aider les autres, mais aussi pour réaliser gratuitement des travaux au profit de sa commune.

Les priorités de votre mandat ?

«La sécurité routière, la remise en état des voies de circulation et la mise en œuvre d’aménagements capables de réduire la vitesse des véhicules de passage.»

Les atouts et les faiblesses de La Voivre ?

«Nous sommes un petit village tranquille dont le cadre naturel favorise la qualité de vie. Les gens sont sympathiques et constructifs. Les faiblesses sont identiques à celles des petites communes, les habitants travaillent en extérieur, et nous avons tendance à devenir un village-dortoir. On constate aussi le manque d’investissements bénévoles dans les associations.»

Quel a été l’intérêt de rejoindre la communauté d’agglomération ?

«Travailler ensemble à l’échelle collective. Partager sereinement les différentes façons de penser. Pour la continuité des services, il faut que les communes jouent le jeu.»

LES TEMPS FORTS >

Orchestival 2022 harmonise danse et musique

Les **25, 26 et 27 mars**, Orchestival, le festival dédié aux ensembles amateurs organisé par Orchestre +, fêtera, sauf si les restrictions sanitaires l'en empêchent, sa quatrième édition, en collaboration avec l'association Kdanse, afin de faire vivre le thème choisi : « musique et danse ».

Plus d'une trentaine d'ensembles amateurs partageront leurs programmes mêlant tous genres musicaux. En parallèle, des essais d'instruments ou de partitions, des présentations de nouvelles technologies musicales, des conférences ou encore des ateliers de médiations sont également prévus à l'espace François-Mitterrand de Saint-Dié-des-Vosges.

Entrée gratuite (avec libre participation aux frais). Toutes les informations ainsi que la programmation complète sont à retrouver sur **www.orchestival.fr**



Ça jasse à La NEF avec Guillaume Cherpitel !

Les amateurs de jazz trouveront encore de quoi se réjouir à La NEF de Saint-Dié-des-Vosges, ces prochaines semaines ! **Samedi 5 mars à 20 h 30**, si les restrictions sanitaires le permettent, Guillaume Cherpitel, aussi bon chanteur que pianiste, offrira aux spectateurs un moment de poésie agrémenté d'une petite dose d'humour.

Un savoureux mélange que l'artiste, dont la voix d'airain rappelle celle Bobby Lapointe, incrustera dans une histoire personnelle basée sur ses voyages en Amérique latine et en Afrique.

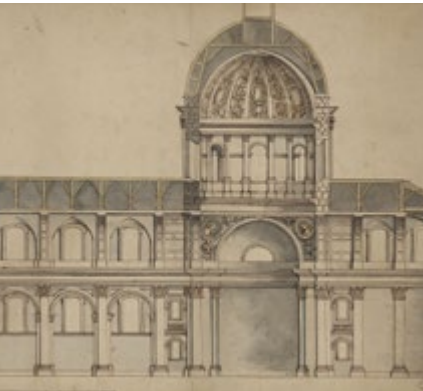
Entrée : 10 € (gratuit pour les moins de 12 ans)
Réservation auprès de l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai du Maréchal-Leclerc - 03 29 42 22 22.



Instants poétiques à la médiathèque d'Etival-Clairefontaine

Après une année blanche en raison de la pandémie liée à la Covid-19, le festival de la Poésie de Raon-l'Étape effectuera son retour du 18 au 22 mai, si les conditions sanitaires le permettent. D'ici-là, en préambule, une lecture de poème sera donnée par des membres de l'association Poésie et Liberté et l'Atelier Lire et Dire dans les locaux de la médiathèque stivalienne. Une manière de s'offrir, le temps d'une heure, quelques instants poétiques.

Vendredi 18 mars à 18 h 30 à la médiathèque d'Etival-Clairefontaine, cour des Moines.
Tout l'agenda du réseau Escales sur escales.sddv.fr



Giovan Betto, l'accent italien du musée Pierre-Noël

Giovan Betto (1642-1722), architecte ayant conçu la façade de la cathédrale de Saint-Dié, sera mis à l'honneur au musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges à travers une exposition historique mêlant, entre autres, photographies, documents ou tableaux.

Se divisant en cinq thématiques, cette mise en avant explore les métiers de la construction aux XVII^e et XVIII^e siècles, le côté « immigré italien » de l'architecte, ses constructions religieuses, son travail au service du souverain ou encore, et surtout, son œuvre pour la façade de la collégiale de Saint-Dié.

Exposition « Giovan Betto 1642-1722. Un architecte italien en terres lorraines »
Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges **du 19 mars au 19 juin**.

Programme diversifié pour le Spectacle Vivant

Le Spectacle Vivant proposé par la communauté d'agglomération offre l'embarras du choix ce trimestre. Sauf si les restrictions sanitaires venaient jouer les troubles-fêtes.

La messe de l'âne par la Cie Olivier de Sagazan

Samedi 26 février 2022 à 20 h 30 à l'espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges

Fort d'une formation de biologiste, Olivier de Sagazan est devenu peintre et sculpteur sans jamais oublier d'interroger la vie organique. Cette expérience d'atelier donnera lieu à la création d'un solo dont l'impact visuel est d'autant plus déconcertant que les transformations s'effectuent à l'aveugle.
Plein tarif : 20 € - Tarif réduit : 17 € - Étudiants : 8 € - Famille (parents + enfants - 18 ans) : 50 €

Gimme Shelter (Donne-moi un abri) par la Compagnie Yokai

Vendredi 11 mars à 20 h 30 et samedi 12 mars à 16 h et 20 h 30 (jauge limitée) à La NEF de Saint-Dié-des-Vosges

Ces représentations offriront plusieurs points de vue sur le besoin fondamental de s'abriter du danger, ainsi que sur la tentation de la fuite et de l'isolement. En outre, une façon de parler de la frontière intérieur/extérieur, qu'elle soit physique ou intime.
Plein tarif : 20 € - Tarif réduit : 17 € - Étudiants : 8 € - Famille (parents + enfants - 18 ans) : 50 €

Stevensongs par Fergessen

Vendredi 1^{er} avril à 20 h 30 à l'espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges

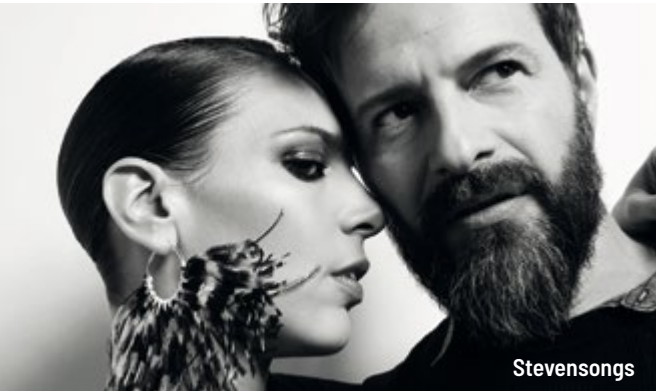
Après avoir mis en musique une série de poèmes et quelques-uns des plus beaux écrits de Stevenson, Fergessen aidé par Nora Granovsky à la mise en scène, a imaginé un spectacle où la musique nous transporte dans l'imaginaire fantasmagorique de l'auteur.
Plein tarif : 12 € - Tarif réduit : 10 € - Étudiants : 6 € - Famille (parents + enfants - 18 ans) : 30 €

Cirque Baraka «Ocho»

Samedi 30 avril à 20 h 30 sous chapiteau devant le collège Paul-Emile-Victor à Corcieux

Dans cette nouvelle création, la compagnie questionne l'identité par les prismes du mouvement et du temps, en s'attachant au fait que, pour elle, ces trois éléments sont indissociables et que l'identité n'est complète que par sa corrélation aux deux autres.
Plein tarif : 20 € - Tarif réduit : 17 € - Étudiants : 8 € - Famille (parents + enfants - 18 ans) : 50 €

Le programme complet du pôle Spectacle Vivant sur www.ca-saintdie.fr Découvrir > Spectacle Vivant
Réservation au 03 29 56 14 09 et sur www.ticketmaster.fr



CLÉMENTINE CHINOUILH

Beaucoup auront déjà fait connaissance avec Clémentine Chinouilh, dont le caractère de battante et le parcours professionnel atypique, l'ont conduite à saisir le flambeau de l'hôtel-restaurant «Au Bon Gîte» à Senones.

Déodatienne par sa naissance en 1988, Clémentine a vécu son enfance au Puid, où sa maman est actuellement maire. Elle oriente ses études vers le génie mécanique-industrie textile, option stylisme et couture. Son baccalauréat avec mention Bien en poche, elle s'engage dans un BTS optique et peaufine son savoir chez un opticien-lunetier à Ottange (57). Elle travaille ensuite sept ans pour M. Guillentz, Lynx Optique, dans la galerie du Centre Leclerc déodatien.

Passionnée par les chevaux, Clémentine, qui pratique l'équitation depuis ses huit ans, a la possibilité de partir pour l'Arabie Saoudite où la famille royale recherche quelqu'un pour manager les écuries privées du prince Khaled Bin Sultan Bin Abdulaziz Al Saoud. Son profil convient, Clémentine Chinouilh aura la charge des employés et du site.

Dans ce pays où le pétrole coule au profit des royautes, le salaire suit. Mais les mirifiques courses à coacher, le faste parfois indécent des réceptions, s'apparentent à quelque «villages Potemkine» cachant des misères. Des richesses se dissolvent au gré des

révolutions monarchiques. Après cinq ans d'une extraordinaire expérience humaine et professionnelle, teintée par une culture tellement différente de la sienne, Clémentine aspirait à une vie plus sereine. De retour en France en 2019, elle apprend la mise en vente du Bon Gîte. Elle connaît un cavalier, excellent chef cuisinier. Il accepte le challenge. Déterminée à suivre ses propres décisions et à générer de l'emploi, elle reprend l'affaire à son compte en 2020. Avec un chef créatif aux fourneaux pour du fait-maison à base de produits frais, Clémentine se réserve la partie administrative, l'accueil, le service...

Propriétaire de Gamal et Hachem, deux magnifiques pur-sang arabes, Clémentine se forme pour être juge national dans des concours de modèle et allure, et rêve de posséder son élevage. La nature, le ski, les chiens de traineaux, les voyages ou encore les chevaux la séduisent. Pas question cependant d'oublier le Bon Gîte ! La réussite ? «*Je n'ai pas de doute, je m'en donnerai les moyens !*»

Le Bon Gîte, une saga familiale

Cent dix ans se sont écoulés depuis l'achat par Gaston Thomas, l'arrière-grand-père de Clémentine Chinouilh, du restaurant Au Bon Gîte à Senones pour sa fille Lucette Thomas. Jacques, son fils, recevra de Gaston un établissement au Puid (88210). Ce dernier sera repris par Régine Chinouilh et Françoise Droin, respectivement la maman et la tante de Clémentine.

Philippe Thomas, fils de Jacques, reprendra avec Lydia, son épouse, le flambeau senonais. Une maison qu'ils conserveront 38 ans ! Quatrième sur l'échelle des générations, et en association avec le chef cuisinier Gilles Spannagel, Clémentine Chinouilh tient désormais le gouvernail de l'hôtel-restaurant dont la renommée dépasse de loin le périmètre de l'ancienne principauté. La clientèle est au rendez-vous.

Avec un coup de pouce de Hautes-Vosges Initiative et de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en janvier 2021, le duo se rend propriétaire des murs. Les travaux engagés rafraîchissent l'ensemble. Un restaurant, sept chambres, une dizaine de salariés, l'affaire conserve un bon vent. De son éternité, Gaston sourit.

